



GROUP

GUIDE DE RESTITUTION DES ÉQUIPEMENTS



AMSTERDAM, NOVEMBER 2024

INTRODUCTION



RESTITUER VOTRE ÉQUIPEMENT DE LOCATION

TIP estime qu'il est fondamental que vous compreniez parfaitement ce que représente l'usure normale lors de l'utilisation de l'équipement obtenu auprès de TIP Group. Les contrats de Location court terme et long terme stipulent en principe que lorsque l'équipement est restitué, il doit être conforme aux exigences réglementaires, en état de marche et exempt de tout dommage ou détérioration excessive. Cette condition peut donner lieu à des questions sur ce qui est précisément raisonnable et 'normal' en ce qui concerne une détérioration qui se produit dans des conditions normales d'utilisation quotidienne.

Afin de s'accorder sur ce qui est ou non-acceptable en termes d'usure normale, nous avons rédigé les directives suivantes. Elles reposent sur les normes communes dans l'ensemble de l'Europe concernant la restitution des véhicules poids lourds commerciaux après une période de location à court ou long terme. Des photographies sont présentées afin d'illustrer les exemples typiques de ce qui peut arriver lors de l'utilisation de l'équipement, en vue de distinguer précisément l'usure normale de ce qui est inacceptable. Nous n'intégrons pas les dommages secondaires à des

événements spécifiques, tels qu'une collision, un déplacement de la charge ou un mauvais chargement du matériel.

Tout en admettant évidemment que l'utilisation normale provoque une détérioration, ces directives ont pour but de simplifier la procédure de restitution de l'équipement et de permettre à toutes les parties de comprendre qui est responsable de quoi.

En elles-mêmes, les directives ne font pas partie de notre contrat et, naturellement, nous attendons toujours de notre client qu'il mette en oeuvre les meilleures pratiques en matière de gestion et de maintenance de la flotte, en respectant les intervalles d'entretien conseillés, en programmant les réparations et en effectuant des contrôles réguliers de l'équipement. Un bon système de maintenance améliorera les coûts opérationnels et réduira la probabilité de charges lors de la restitution de l'unité.

1. Restituer votre équipement de location	2
Introduction.....	2
2. Définition de l'usure normale et des dommages	4
Généralités.....	4
Inspections et conditions de restitution des matériels	5
3. Dommages acceptables / inacceptables	6
Panneaux latéraux extérieurs, rails et poteaux des fourgons	6
Panneaux latéraux intérieurs des fourgons.....	10
Remorque à rideau coulissant	12
Portes arrières et cadre de porte	14
Carrosserie et portes du groupe frigorifique.....	18
Raidisseurs de toit	20
Toit Edscha / ouvrant / rehaussable	23
Planchers	25
Châssis, suspensions et freins	27
Tracteurs & cabines de véhicules porteurs	32
Hayons.....	39
Fonds mouvants.....	42
Bennes TP.....	44
Pneus.....	46
Capteurs TPMS	48
4. Contrôles quotidiens de la sécurité des équipements	49

LÉGENDE

Tout au long de ce document, nous présentons différentes images de matériels endommagés. Ces images sont des exemples destinés à apporter des précisions sur certains types de dommages. Sur l'image, vous verrez soit une marque verte pour les dommages acceptables, soit une croix rouge pour les dommages inacceptables.



DÉFINITION DE L'USURE NORMALE ET DES DOMMAGES GÉNÉRALITÉS

- Ce document présente de nombreux problèmes et réparations habituels, mais n'a pas pour but d'être une liste complète ou exhaustive de toutes les éventualités.
- Tous les équipements supplémentaires fournis avec le bien et détaillés sur la fiche d'inspection doivent être restitués dans le même état que celui dans lequel ils ont été fournis.
- Lors de l'entretien ou de la réparation des équipements obtenus auprès TIP Group, il est à noter que les réparations doivent être d'une qualité acceptable et sont régies par les directives «d'usure normale» figurant dans ce document, quelle que soit l'ancienneté de l'unité. Les matériels sous garantie doivent être réparés selon les spécifications du fabricant afin de conserver la couverture de la garantie.
- Cependant, les «dommages» acceptables sur un nouveau véhicule restitué après une location à long terme ou à court terme seront examinés en tenant compte de l'ancienneté du matériel, de la durée de location et de l'usure normale inhérente acceptée.
- Le niveau de qualité des réparations sur les matériels plus anciens, et en particulier ceux dont la garantie carrosserie a expiré, peut être réajusté si nous estimons que cette mesure ne nuira pas à notre activité commerciale future.
- Les réparations existantes sur les matériels pourront être «validées», c'est-à-dire que si nous les avons déjà acceptées et ne les avons pas déclarées «critiques pour la sécurité», elles n'auront pas à être reprises. Nous «validerons» les réparations existantes, mais les nouvelles réparations devront respecter notre niveau de qualité.
- Si nous l'acceptons expressément, nos véhicules pourront être réparés selon les spécifications du client jusqu'à la restitution de l'équipement loué, moment auquel le véhicule sera, si nécessaire, ramené à notre niveau de qualité des réparations. Les coûts de réintervention sur les réparations seront considérés comme liés à des dommages.
- Toute réparation d'un niveau de qualité inférieur réalisée par un client ou son agent sera considérée comme un dommage et sera ramenée à un niveau acceptable aux frais du client.
- Toute réparation provisoire (une «réparation rapide» visant à remettre le véhicule en circulation) effectuée par nous-mêmes ou l'un de nos agents sera ramenée à notre niveau de qualité le plus tôt possible, et le coût des réparations provisoires et définitives sera à la charge du client.
- De nombreuses réparations effectuées sur les véhicules sont consécutives à une collision ou à une autre mauvaise utilisation du matériel. Ce type de dommages est considéré comme du fait du client et TIP répercutera les frais liés à ces dommages sur le client. Parmi les exemples figurent les panneaux latéraux troués, les planchers en contreplaqué cassés, les pneus éclatés ou crévés, etc.
- Parfois, l'unité est mal entretenue pendant la location, ou elle est utilisée dans des conditions ou pour un usage pour lesquels elle n'est pas adaptée, ce qui provoque des dommages ou une usure excessifs. Les coûts liés à ces situations sont également considérés comme des dommages du fait du client, et c'est donc lui qui en aura la charge.
- Certaines pièces des matériels s'usent lors d'un usage normal. Le changement de ces pièces à la suite de cet usage normal est appelé usure normale. Parmi les exemples figurent l'usure des bandes de roulement des pneus, l'usure de la garniture des freins, des roulements des portes, des amortisseurs, etc.
- Il n'est pas permis au client de modifier les véhicules sans l'accord écrit express de notre Direction Régionale des Opérations (Regional Operations Management).
- Certaines autres réparations sont nécessaires à la suite d'une panne du matériel ou d'une pièce. Ces questions de garantie et de matériel (si la réclamation est acceptée par le fabricant) ne relèvent pas de la responsabilité du client et nous n'attendons pas du client qu'il les prenne en charge.

DÉFINITION DE L'USURE NORMALE ET DES DOMMAGES

INSPECTIONS ET CONDITIONS DE RESTITUTION DES MATÉRIELS

- Il relève de la **responsabilité du client** de s'assurer que l'état du matériel, constaté lors d'inspections à la sortie et à la restitution, lui convient. La personne chargée par le client de prendre le véhicule, qu'il soit directement employé par le client ou via une agence ou tout autre tiers, sera considérée comme étant le représentant désigné par le client habilité à avaliser les conditions d'inspection.
- Les dommages constatés lors de **l'inspection de restitution** qui n'ont pas été constatés lors de **l'inspection de sortie** seront considérés comme étant **sous la responsabilité du client**. Le client ne sera pas tenu responsable des dommages constatés lors de l'inspection de sortie.
- Si un matériel est restitué avec des **autocollants** ajoutés pendant la location sans notre accord, le client sera chargé de les retirer ou ils seront retirés à ses frais.
- Lorsque les débris ne peuvent pas être identifiés comme sans danger (tel que définis dans la Politique de l'environnement, santé et sécurité de l'entreprise), le **nettoyage intérieur** sera effectué par des sociétés spécialisées, dans le cas contraire, ils seront enlevés par simple balayage. Ces mesures seront prises aux frais du client.
- Tous les **documents** pertinents doivent être restitués, par exemple les documents du contrôle technique, la carte grise, plaques d'immatriculation, etc. Dans le cas où les documents pertinents ne seraient pas restitués, nous nous réservons le droit de continuer à considérer le matériel comme loué par le client qui l'a restitué.
- **Des ampoules et des cabochons de feu** seront fournis lors de la location d'un véhicule sauf demande spécifique du client. Pendant la période de location, le Client est chargé de remplacer les ampoules grillées et/ou les cabochons de feu endommagés ou manquants. A la fin de la location, le client doit restituer les ampoules et cabochons de feu du même type et dans le même état. Le non-respect de ces termes sera considéré comme un dommage et les éléments manquant ou endommagés seront remplacés aux frais du client.
- Le client doit s'assurer que toutes les **sangles** sont correctement fixées pendant l'utilisation.
- Parmi les exemples de **dommages dus au client** figurent les entailles, les trous, la non-restitution des équipements en option, l'utilisation abusive.

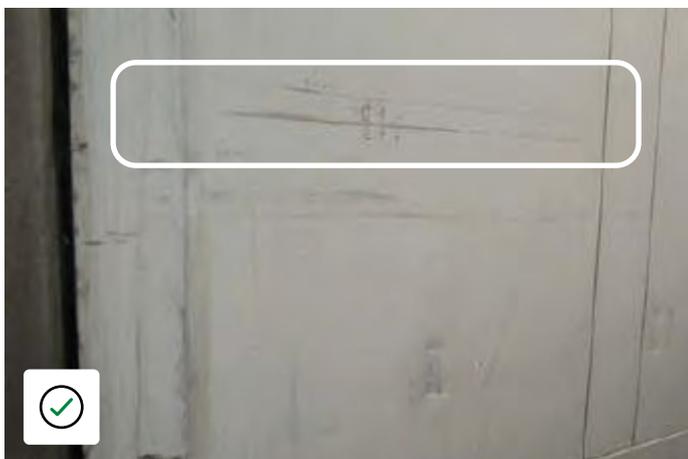
PANNEAUX LATÉRAUX EXTÉRIEURS, RAILS ET POTEAUX DES FOURGONS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Parmi les exemples de dommages du fait du Client figurent les mauvaises réparations, les trous ou les fissures dans les panneaux consécutifs à un choc externe ou autres dommages intérieurs ou extérieurs provoqués par des chariots élévateurs, un chargement mal fixé, des arbres, des poteaux, des quais de chargement ou autres obstacles. Il serait inacceptable de voir un panneau Ferroplast entaillé avec la surface extérieure percée, exposant ainsi l'isolation à l'eau et à la contamination.
- Parmi les exemples d'usure normale sur les panneaux des fourgons figurent les éraflures qui peuvent être retirées par un nettoyage et qui n'ont pas percé le panneau externe, que celui-ci soit Ferroplast, en aluminium ou en stratifié de fibres de verre.



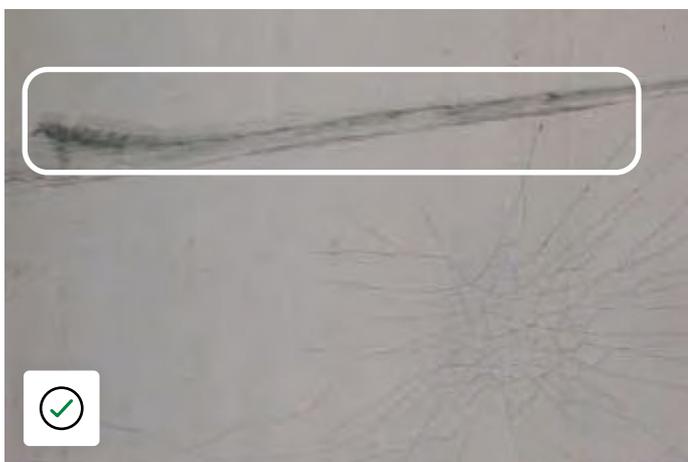
PANNEAUX LATÉRAUX EXTÉRIEURS, RAILS ET POTEAUX DES FOURGONS



Ce panneau Ferroplast peut être nettoyé ou poli.



Panneau Ferroplast entaillé avec la surface extérieure percée, exposant ainsi l'isolation à l'eau et aux contaminants.



Sur un panneau latéral en stratifié de fibres de verre, une éraflure qui n'a pas percé la couche de protection Gelcoat et qui peut être retirée par un nettoyage ou un polissage est acceptable.



Sur un panneau latéral en stratifié de fibres de verre, une fissure avec infiltration d'eau, de fines fissures indiquent un impact intérieur.

De fines fissures indiquent un impact intérieur qui a pu s'aggraver; ces observations doivent donner lieu à investigations.

PANNEAUX LATÉRAUX EXTÉRIEURS, RAILS ET POTEAUX DES FOURGONS



Sur un panneau latéral en aluminium, éraflure pouvant être retirée par un nettoyage ou un polissage.



Sur un panneau latéral en stratifié de fibres de verre, éraflure avec revêtement Gelcoat cassé, infiltration d'eau et de la moisissure.



Boulons fixés au travers des panneaux latéraux en stratifié de fibres de verre.

PANNEAUX LATÉRAUX EXTÉRIEURS, RAILS ET POTEAUX DES FOURGONS

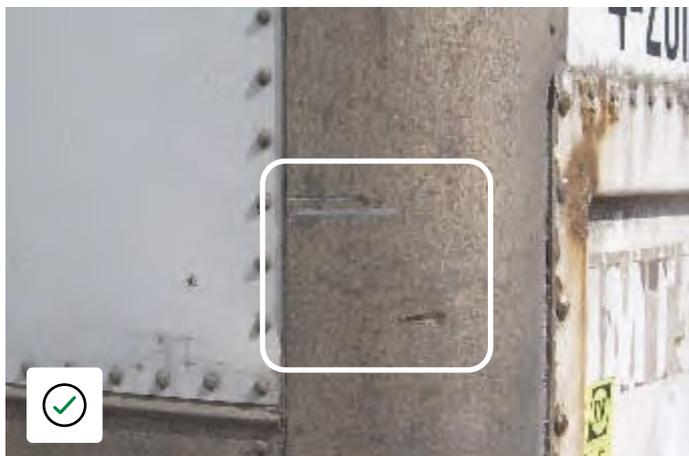
ANGLES



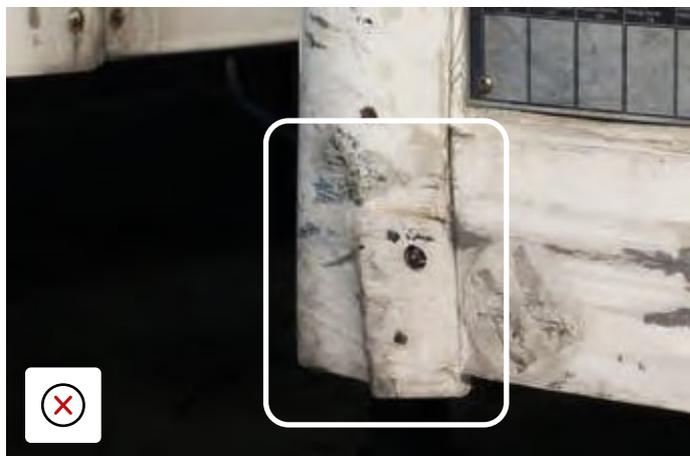
Poteau d'angle endommagé suite à une collision; cabossé mais pas percé.



Poteau d'angle endommagé suite à une collision, avec absence superficielle de peinture.



Poteau d'angle endommagé: la surface est entaillée mais pas percée.



Poteau d'angle endommagé suite à une collision. Le feu de position avant est manquant.

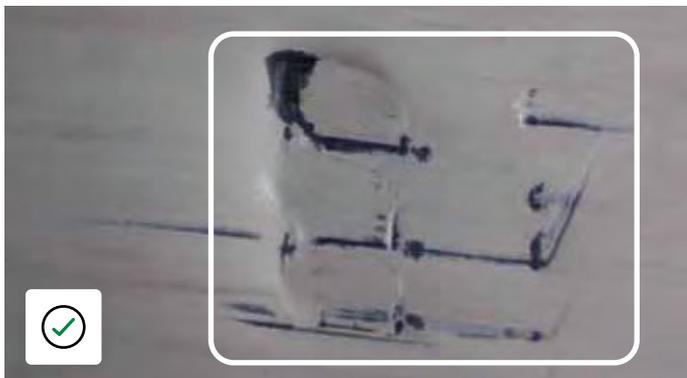
PANNEAUX LATÉRAUX INTÉRIEURS DES FOURGONS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Parmi les exemples de dommages du fait du client sur les revêtements internes, panneaux, bandes de protection latérales internes figurent des trous, des fissures dans le bois suite à un choc avec une palette ou les marchandises, ou le matériel de chargement tels que les chariots élévateurs et les transpalettes. Une détérioration des bandes de protection latérales internes et des rails d'arrimage suffisante pour exiger leur remplacement est également considérée comme un dommage dû au client. Lorsque les rails ne peuvent plus être utilisés pour leur usage d'origine en raison d'une mauvaise utilisation, le coût des réparations est à la charge du client.



PANNEAUX LATÉRAUX INTÉRIEURS DES FOURGONS



Panneau Ferroplast d'un fourgon frigorifique non percé.



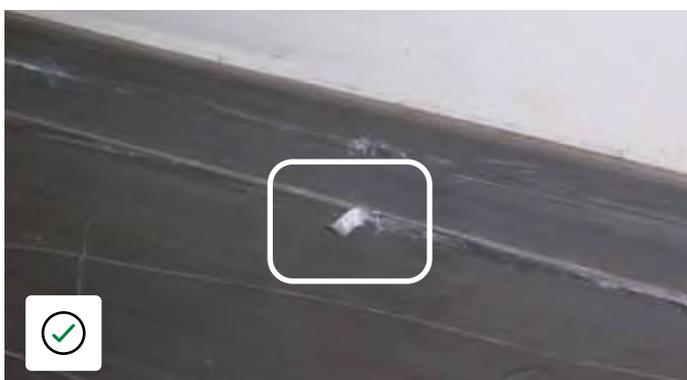
Détérioration irréparable du dispositif d'arrimage de la charge.



Eraflures du panneau en stratifié de fibres de verre sans perforation du Gelcoat.



Panneau en fibre de verre perforé et structure bois apparente.



Exemple d'usure normale des lisses de protection, le bord tranchant doit être émoussé.



Lisse de protection endommagée et arrachée du panneau.

REMORQUE À RIDEAU COULISSANT

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Parmi les exemples de dommages du fait du client figurent les trous, les entailles, les mauvaises réparations et les conséquences d'une utilisation abusive.
- Parmi les exemples d'usure normale figurent l'effilage des rideaux ou des sangles de chargement et la détérioration progressive des roulettes des rideaux suite à une utilisation continue. Eraflures de la surface intérieure des rideaux, n'exposant pas et n'entaillant pas la toile interne.



REMORQUE À RIDEAU COULISSANT



Réparation conforme du rideau avec angles arrondis pour éviter qu'ils ne se soulèvent.



Réparations multiples des rideaux avec des rapiècements superposés et des matériaux de différents coloris.



Bonne réparation du bord inférieur externe avec angles arrondis pour éviter qu'ils ne se soulèvent.



Entailles non-réparées dans le rideau sur le bord inférieur.



Entailles non-réparées dans le rideau au niveau des coins ou des poteaux de tension.



Élément déchiré à la suite d'un impact - permet l'infiltration d'eau.

PORTES ARRIÈRES ET CADRE DE PORTE

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Mauvaises réparations sur les panneaux ou les ferrures des portes, telles que des raccords ou sections des panneaux, ou des soudures sur les charnières des portes.
- Trous ou entailles dans les panneaux consécutifs à un impact externe avec des arbres, des barrières, des quais de chargement ou autres obstacles ou dommages internes dus aux chariots élévateurs ou au déplacement de la charge. Impact similaire aux rails de la porte coulissante, aux roulements, aux systèmes de fermeture, aux joints ou autres ferrures, par exemple les arrêts de porte. Ces dommages comprennent également ceux dus à une ouverture et une fermeture incorrectes.
- Dommages aux systèmes de fermeture des portes et aux gâches des serrures consécutifs à une tentative de vol ou d'effraction.
- L'usure normale est une corrosion de la surface supérieure des portes ne résultant pas d'une attaque chimique par des produits émanant des marchandises transportées.
- Comprend également la détérioration progressive des joints des portes (à l'exception de tout dommage à la partie en aluminium de certains joints de porte), ou la détérioration de la partie centrale du contreplaqué ne résultant pas d'un dommage non ou mal réparé.



PORTES ARRIÈRES ET CADRE DE PORTE



Gouttières de protection du cadre de la porte arrière tordues suite à un impact.



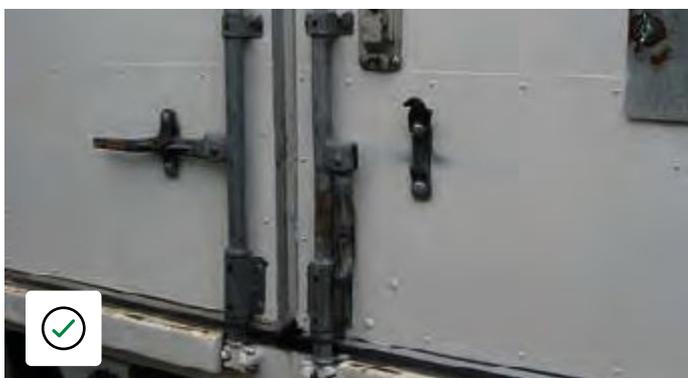
Garniture aluminium des joints de porte endommagée.



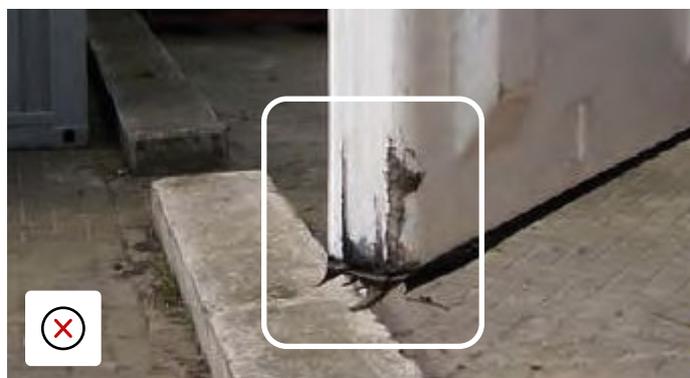
Support de charnière de porte arrière tordu suite à une collision; ne gêne pas la manipulation de la porte.



Support de charnière de porte arrière tordu suite à une collision; gêne la manipulation de la porte.



Bonne réparation de la porte, raccords équilibrés et correctement peints.

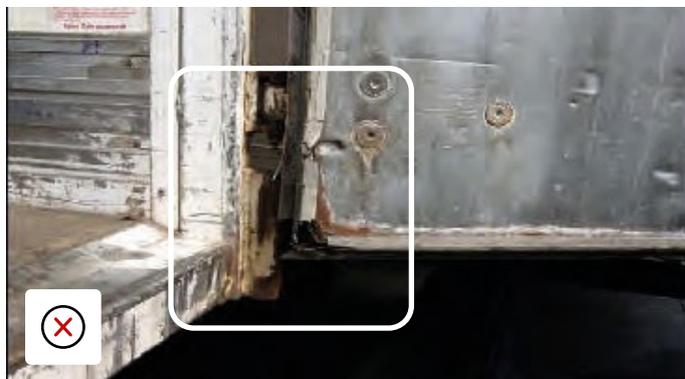


S'ils ne sont pas réparés, ces dommages sur les angles des portes réfrigérées consécutifs à un impact continueront à se détériorer et peuvent contenir des bactéries.

PORTES ARRIÈRES ET CADRE DE PORTE



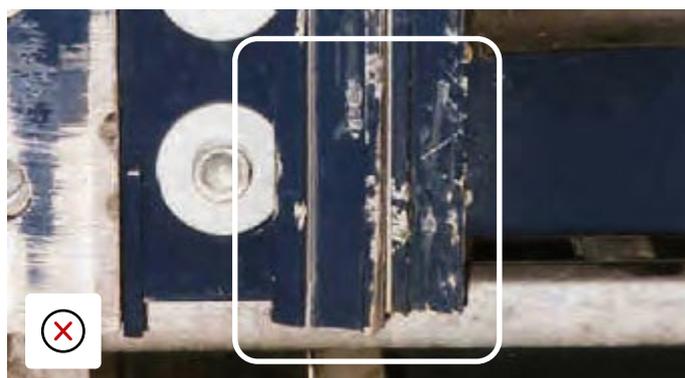
Ancienne porte présentant une corrosion de la surface interne, dommages aux joints en raison d'une utilisation continue, pas de déformation du panneau de la porte.



Ancienne porte présentant une corrosion de la surface interne, un impact sur le coin a endommagé le panneau et les joints de la porte au point qu'un remplacement du joint n'est pas envisageable.



Pas de réparation et pas de refacturation au client si l'intérieur n'est pas percé.



Domage au poteau latéral arrière.



Poignée de porte cassée

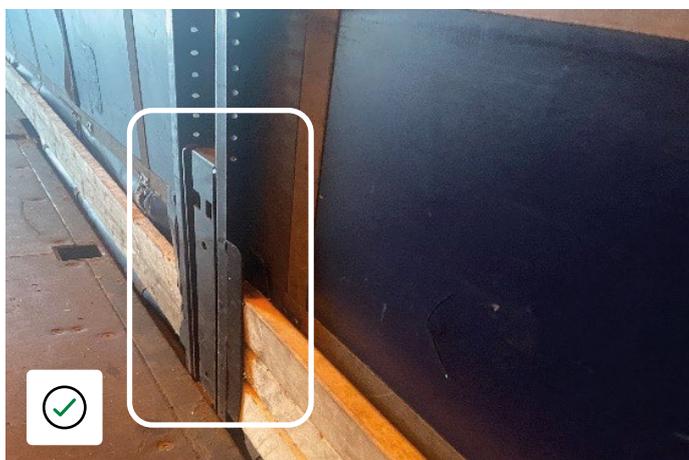
PORTES ARRIÈRES ET CADRE DE PORTE



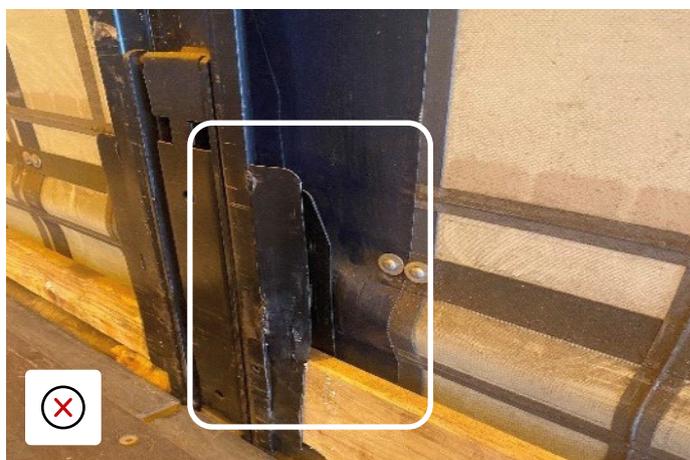
Porte relevante en état de marche



Panneau de porte relevante fissuré à la suite d'un choc



Poche de rancher fonctionnelle



Poche de rancher déformée

CARROSSERIE ET PORTES DU GROUPE FRIGORIFIQUE

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

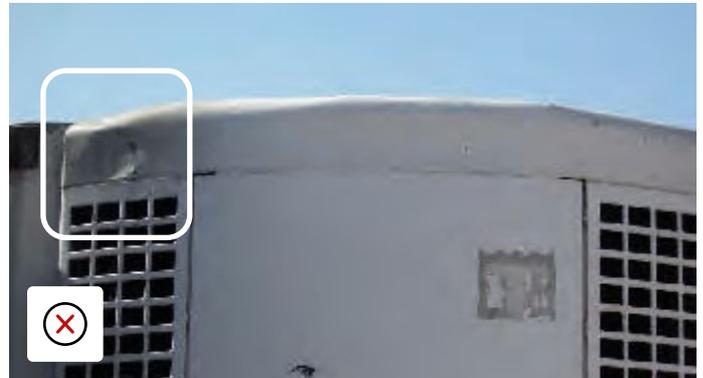
- Parmi les exemples de dommages du fait du client figurent les trous ou coups dans les panneaux en raison d'une collision extérieure avec des arbres, des cloisons de navires, des quais de chargement ou autres obstacles. On comprend également les dommages dus à de mauvaises ouvertures et fermetures. Les dommages aux systèmes de fermeture et aux gâches de serrure en raison d'une tentative de vol ou d'effraction sont également des dommages dus au client.
- Toute alarme provenant du moteur doit être signalée dès que possible au TIP. Le non-respect de cette consigne peut entraîner des frais supplémentaires pour toute réparation consécutive à l'absence de signalement de l'alarme.
- L'usure normale est une corrosion de la surface de la porte ne résultant pas d'une attaque par un produit chimique, ainsi qu'une détérioration progressive des portes ne résultant pas d'un dommage non ou mal réparé.



CARROSSERIE ET PORTES DU GROUPE FRIGORIFIQUE



Capot légèrement cabossé sans conséquences négatives sur l'esthétique de l'unité.



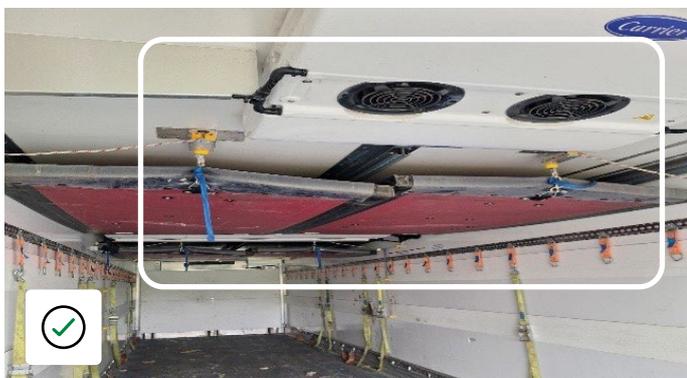
Capot sévèrement cabossé, avec des conséquences négatives sur l'esthétique de l'unité.



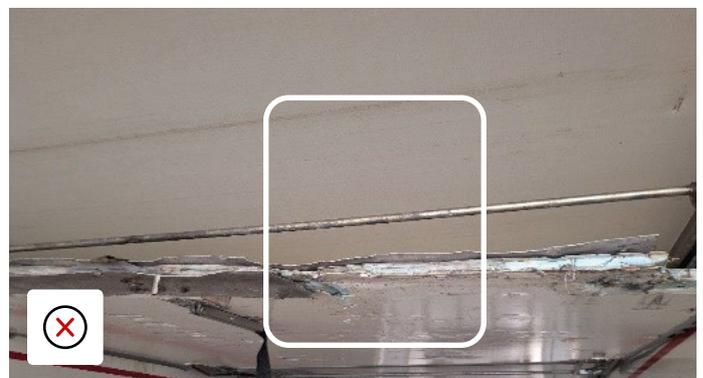
Portes légèrement cabossées sans conséquences négatives sur l'esthétique de l'unité et ne gênant pas la manipulation des portes.



Domages importants aux portes gênant la manipulation des portes.



Cloison de séparation intérieure présentant des éraflures mineures et en état de marche



Cloison endommagée avec isolation apparente

RAIDISSEURS DE TOIT

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Parmi les exemples de dommages du fait du client figurent les mauvaises réparations, les trous ou fissures provoqués par un impact, les raidisseurs de toit mal fixés en raison d'un impact, les raidisseurs de toit tordus ou cassés, ou tout autre dommage intérieur ou extérieur provoqué par un chariot élévateur, des branches d'arbre, un toit de quai bas, un pont bas, etc.



RAIDISSEURS DE TOIT



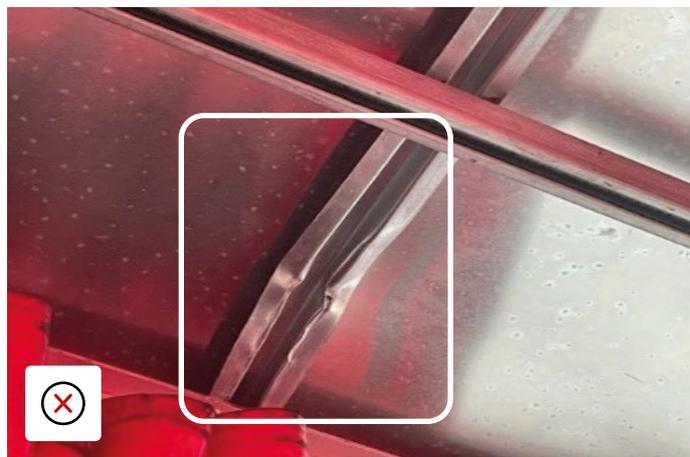
Dommmages sur la tôle de toit avant et sur le boîtier du feu de position. Autres dommages sur la têtère avant, le poteau d'angle, le rail supérieur droit et les panneaux.



Dommmages sur la tôle de toit avant.



Raidisseurs de toit en bon état



Arc de toit endommagé par l'impact

RAIDISSEURS DE TOIT

POLITIQUE DE RÉPARATION DU TOIT ALUMINIUM



Rapiècement :

- Retirez la partie endommagée, rapiéciez en appliquant un joint en silicone et en le fixant avec des “rivets aveugles” 3/16 ou 5 mm.
- Possibilité d'utiliser des rapiècements multiples.



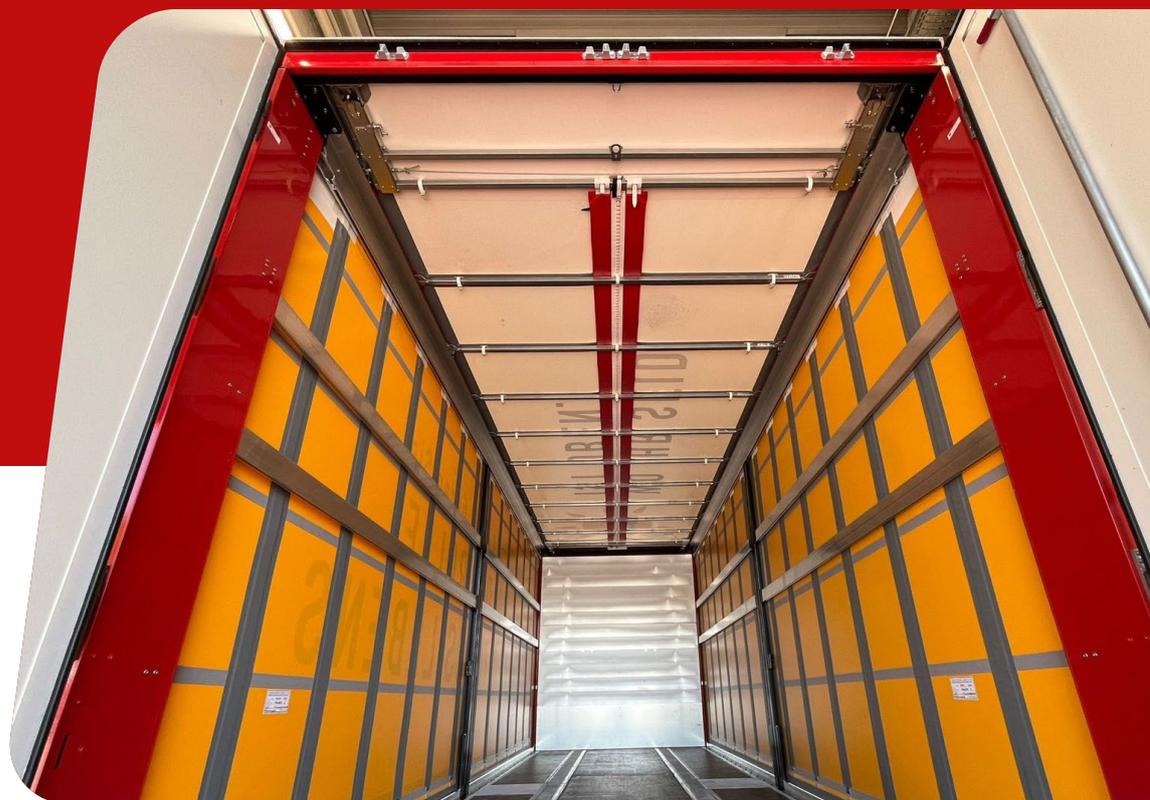
Raccord :

- Retirer la section dans toute sa largeur, remplacer, appliquer un joint en silicone et fixer avec des “rivets aveugles” 3/16 ou 5 mm.
- On ne peut faire que 2 raccords, créant ainsi au maximum 3 sections de toit indépendantes.
- La zone rapiécée doit commencer avant la section endommagée et aller jusqu'à la têtère la plus proche (avant ou arrière). Si le toit est percé derrière une section déjà raccordée, la réparation doit tout de même commencer avant la section endommagée et aller jusqu'à la têtère la plus proche. En tant que tel, le raccord existant serait remplacé à nos frais.

TOIT EDSCHA / OUVRANT / REHAUSSABLE

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- L'usure de pièces en raison d'un usage régulier, par exemple les sangles, les roulements, les crans, est considérée comme une usure normale.
- Parmi les exemples de dommages dus au client figurent les mauvaises réparations, les trous et les dommages dus à des impacts sur la structure du toit ouvrant qui peut être utilisé sans être correctement fixé ou dans des conditions susceptibles de causer des dommages compromettant l'utilisation du toit en toute sécurité.



TOIT EDSCHA / OUVRANT / REHAUSSABLE



Toit Edscha avec la sangle de fixation manquante, aucun signe de dommage, la sangle est un élément soumis à l'usure.

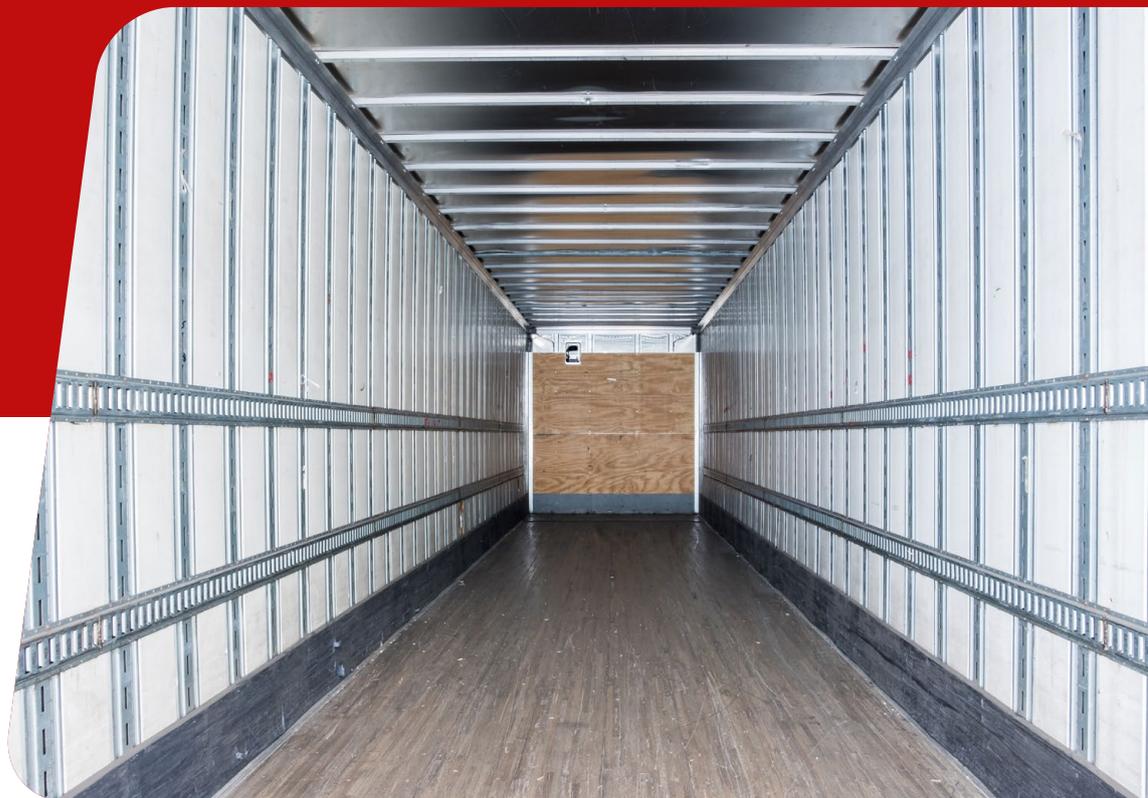


Raidisseurs de toit Edscha tordus en raison du poids d'une charge.

PLANCHERS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

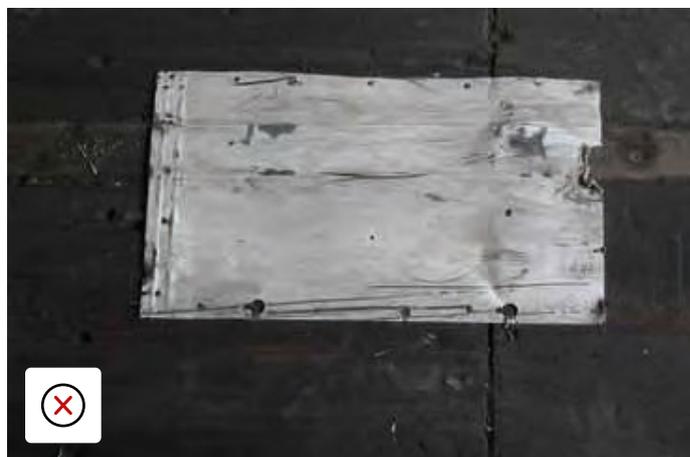
- Parmi les exemples d'usure normale figurent les petites rainures et trous de clous n'exigeant pas de découpage du plancher ni de remplacement de la planche.
- Parmi les exemples de dommages dus au client figurent les mauvaises réparations, telles que la pose de plaques ou des découpages trop courts de la planche. Parmi les autres exemples figurent les rainures importantes ou les fissures provoquées par une surcharge ou par un coup reçu par un chariot élévateur, ou des dommages sur l'une des planches de l'entrée qui nécessitent le remplacement de la planche ou un redressement important; des dégâts des eaux provoqués par des dommages non ou mal réparés sur les parois latérales ou sur le toit, et des dommages dus à l'exposition du plancher à des acides ou à des matières corrosives. Le fait de retirer des vis sera considéré comme un dommage.



PLANCHERS



L'usure normale des nouveaux planchers ne comprend pas les trous ou les fissures dues à une déformation excessive provoqués par une utilisation abusive.



Plaque métallique sur une section de plancher endommagée.



Usure de la couche supérieure en résine de protection du plancher.



Couche de protection du plancher en résine trouée et planche de plancher exposée en dessous.

CHÂSSIS, SUSPENSIONS ET FREINS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

TRAIN ROULANT / FREINS

- Tout dommage au-delà de l'usure normale et résultant du fait que le client n'a pas rendu le véhicule disponible pour entretien à la date prévue ou en conséquence d'un abus tel que l'utilisation des freins de la remorque pour ralentir une unité sur une longue pente ou une surcharge provoquant une déformation définitive de la traverse sera considéré comme un dommage dû au client.
- Parmi les exemples d'usure normale du train roulant figure le remplacement des pièces de service et autres composants, à condition que ledit remplacement ne soit pas rendu nécessaire par une utilisation abusive.
- Parmi les exemples de dommages dus au client figurent les essieux tordus ou fissurés ou les pivots endommagés en raison d'impacts tels que des chocs avec des poteaux, des débris sur la chaussée, des bordures de trottoirs, des quais de chargement ou autres obstacles, ou en raison d'une surcharge de la remorque. Si un client prend un véhicule en location prolongée (plus de 6 mois) et n'effectue aucun entretien préventif ni ne met l'unité à notre disposition pour la réalisation dudit entretien, et que, en raison d'une lubrification insuffisante de l'extrémité côté roue de l'essieu, ce dernier surchauffe et se déforme, les dommages seront considérés comme dus au client.

SUSPENSIONS

- L'usure des suspensions pneumatiques comprend le remplacement des amortisseurs, le réajustement de la hauteur de suspension ou le remplacement des coussins de suspension en raison d'une usure progressive dans des circonstances normales.

CHÂSSIS

- La disparition de la bavette anti-projection n'est pas considérée comme une usure normale et tout dommage mettant en jeu la conformité des pièces aux lois sera rectifié aux frais du client.
- Toute collision qui altère la capacité fonctionnelle d'un pare-choc rétractable est considérée comme un dommage.
- Parmi les exemples de dommages dus au client figure une béquille tordue en raison d'un impact ou d'une utilisation abusive, une mauvaise manipulation liée au transport par ferry, etc.
- L'usure normale comprend les coups mineurs sur les rives ou les zones peintes, qui ne sont pas visibles immédiatement et qui ne présentent pas de peinture écaillée.
- Parmi les exemples d'usure normale figure une béquille dont la peinture est légèrement écaillée sans conséquences sur l'esthétique et des coups légers sur le sabot qui n'imposent pas un changement de la pièce.
- «Twist lock» dont l'usure a eu lieu dans des circonstances normales et ne résulte ni d'un impact ni du soulèvement d'une charge.
- Les dommages sur le pare-choc arrière sont considérés comme une usure normale à condition que la zone protégée par le pare-choc ne présente pas de dommage.
- Les supports de feu doivent être droits.
- Les composants du chariot coulissant doivent être droits.
- Aucun déversement sur le châssis et le bac à déversement doit être propre à l'intérieur et à l'extérieur.



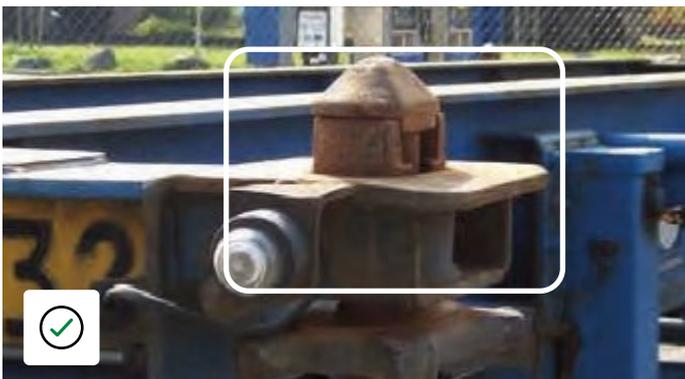
CHÂSSIS, SUSPENSIONS ET FREINS



Domage aux roues et à l'axe de la béquille, sans conséquences néfastes sur l'utilisation.



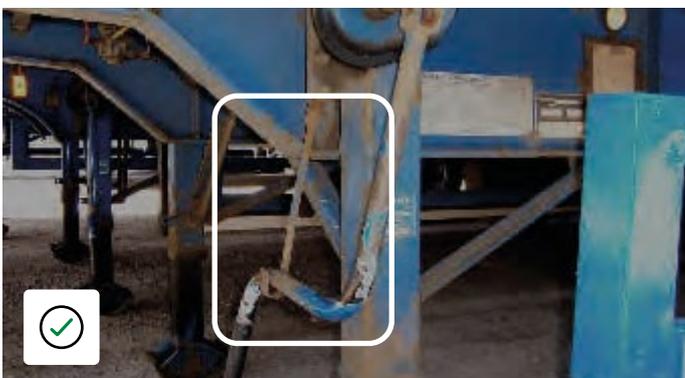
Domage au patin compensateur pour béquille qui, si celui-ci n'est pas remplacé, provoquera des dommages à l'intérieur de la béquille.



Domages au logement du «twist lock» sans conséquences néfastes sur l'utilisation.



Les dommages au patin compensateur de la béquille seront nuisibles à l'utilisation et dépassent les limites de l'acceptable.



Béquille avec manivelle en position de sécurité.



La manivelle est manquante et doit être remplacée

CHÂSSIS, SUSPENSIONS ET FREINS



Béquille droite avec manivelle fixée.



Béquille tordue, pas de répercussion sur le client si la différence ne dépasse pas 10 % de l'angle à 90°. Répercussion sur le client en cas de dépassement de ladite limite ou si la déformation affecte la fonctionnalité.



Domage dû à un impact qui n'a pas déformé le matériel et qui peut être réparé à faible coût par un nettoyage et une couche de peinture.



Barre anti-encastrement tordue, pas de répercussion sur le client si la différence ne dépasse pas 10 % de l'angle à 90°. Répercussion sur le client en cas de dépassement de ladite limite et également si les inspections réglementaires exigent la réparation (MOT, etc.).



Support de feu arrière plié



Support de feu arrière plié et nécessitant une réparation

CHÂSSIS, SUSPENSIONS ET FREINS



Usure normale du butoir de protection en caoutchouc, pas de répercussion sur le client à condition qu'il n'y ait pas de dommage sur la zone de la remorque censée être protégée par le pare-choc.



Butoir arrière manquant



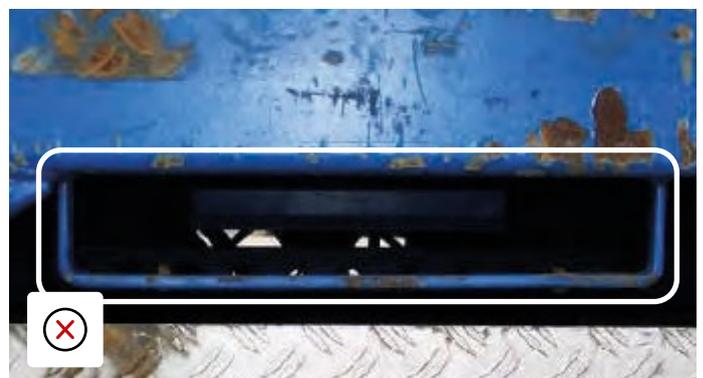
Capuchon de la main de frein rouge cassée, sans conséquence sur le fonctionnement du système.



Prise électrique femelle cassée.



Echelle d'accès arrière restituée en bon état de fonctionnement.



Pas d'échelle d'accès arrière restituée.

CHÂSSIS, SUSPENSIONS ET FREINS



Cabossages et déformation des protections latérales en aluminium en raison d'un impact.



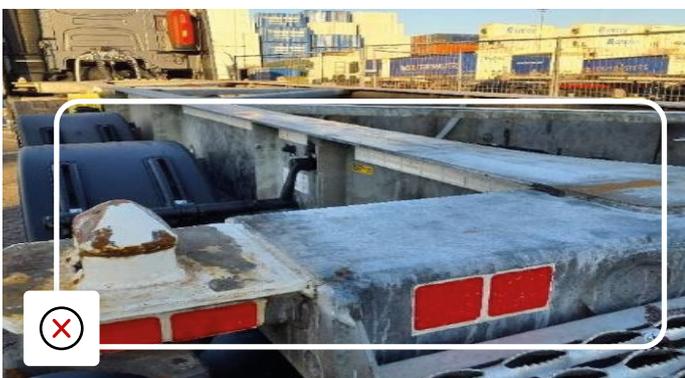
Echelle d'accès arrière restituée en mauvais état.



Roue de mauvaise couleur et ailes raccordées; dommages éventuellement dus à une surcharge ou à une utilisation à une mauvaise hauteur de suspension.



Aile incorrectement réparée et doit être remplacée



Châssis avec contamination nécessitant un nettoyage particulier



Bac de rétention nécessitant un nettoyage particulier

TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Exemples de dommages : impacts ou trous sur la cabine, les marchepieds, le pare-chocs, les rétroviseurs, les feux, le système anti-projections, les réservoirs de carburant et la passerelle. Tout dommage aux sièges et aux instruments de contrôle sera considéré comme relevant de la responsabilité du client. L'intérieur doit être propre et exempt d'effets personnels, de produits de nettoyage et de nourriture. Tout dommage sur le pare-brise pendant la location sera considéré comme relevant de la responsabilité du client. Tous les raccords et les dispositifs de la sellette d'attelage doivent être présents et ne pas être endommagés. Les bouchons des réservoirs de carburant et d'Ad-Blue doivent être présents et intacts.
- Exemples d'usure normale : légères éraflures sur les rétroviseurs, les pare-chocs, les marchepieds et les ailes de roues. L'usure des sièges causée par l'entrée et la sortie de la cabine.



TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS



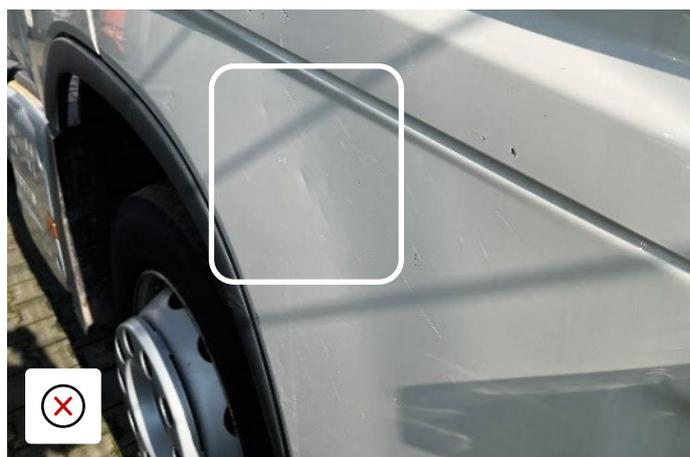
Cabine dans un état satisfaisant



Dommages causés par un choc à l'arrière de la cabine, provoquant une fissure



La porte n'est pas endommagée



Porte passager très enfoncée



Légères éraflures, pas de dégradation de la marche



Structure de soutien de la marche dangereuse en raison de l'impact

TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS



Éraflure mineure - pas de dommage à la structure



Impact majeur - pare-chocs hors d'usage



Légères éraflures sur la coque du rétroviseur



Absence totale de la coque de rétroviseur



Répétiteur latéral et fixation dans un état acceptable



Réparation non conforme du support du répétiteur latéral

TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS



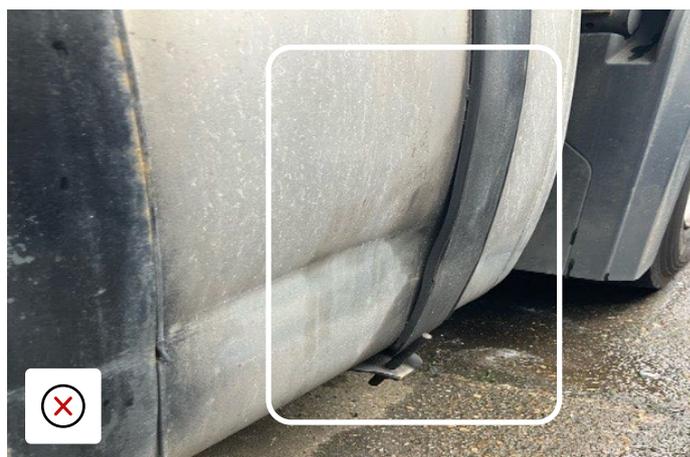
Petites éraflures sur le dessus de l'aile - encore utilisable



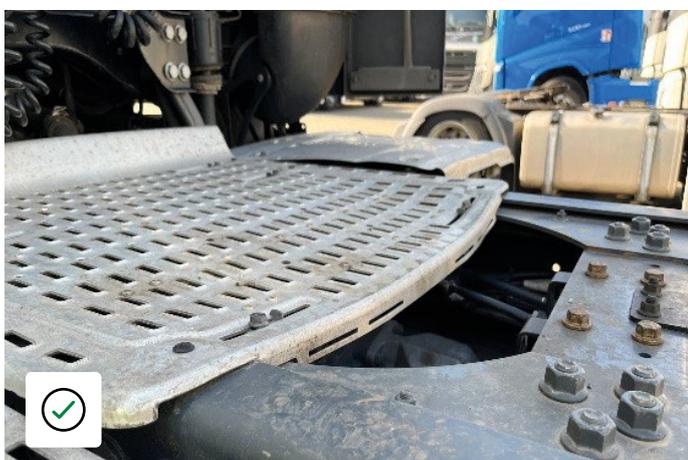
Dessus d'aile troué



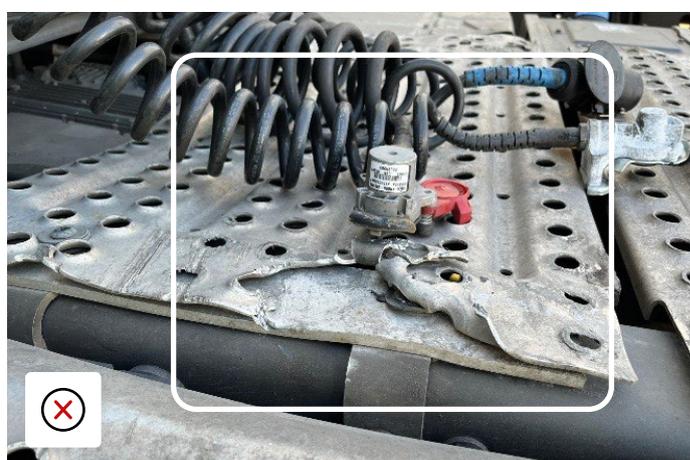
Réservoir de carburant dans un état correct



Le réservoir d'essence présentant un impact important



Déformation mineure due à l'usure normale



La passerelle est endommagée et présente un risque de débouchement

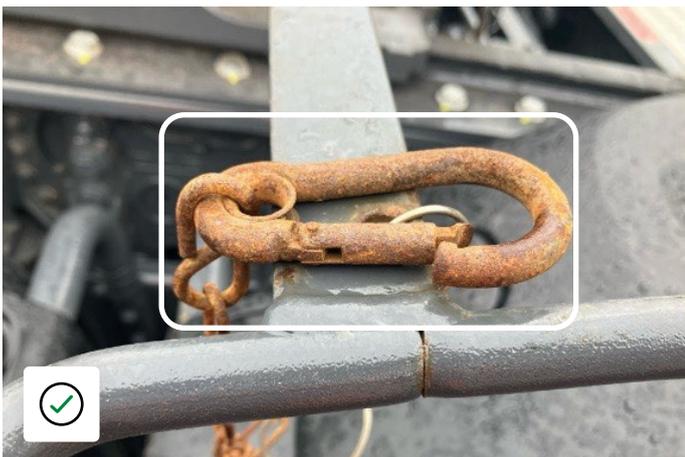
TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS



Légères éraflures sur la housse du siège dues à une utilisation normale



Déchirures sur la housse du siège exposant le rembourrage en mousse



Attache de la sellette rouillée - usure



Couvercle de batterie manquant - exposant la batterie aux éléments



Trous de vis dans le tableau de bord et garnitures absentes



Couvercles d'obturation manquants

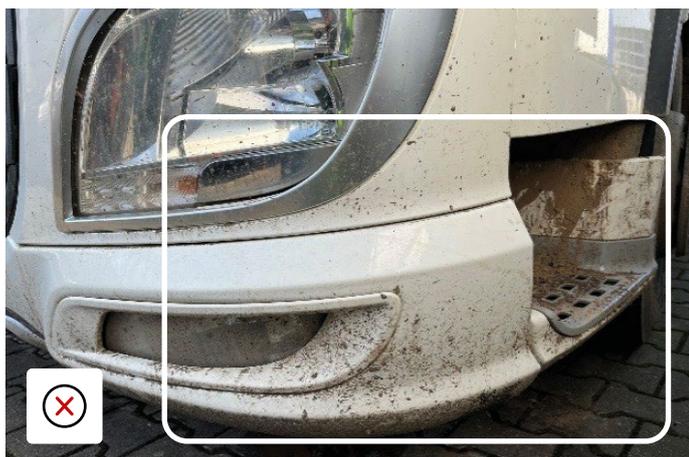
TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS



Cabine non nettoyée avant le retour



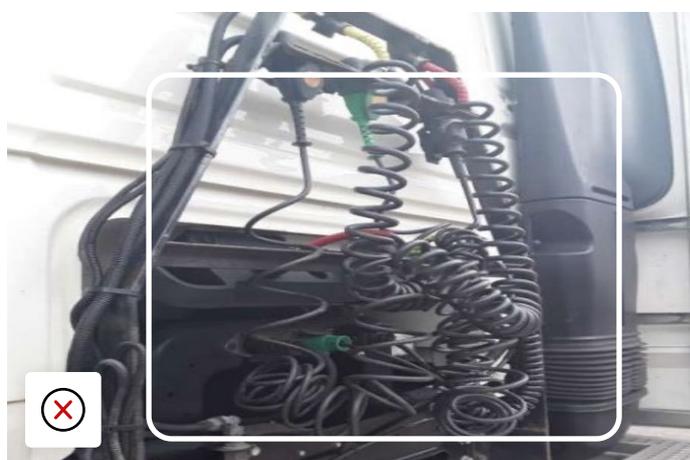
Effets personnels du conducteur laissés dans la console centrale



Excès de saleté sur le véhicule



Raccords de tuyaux d'air en bon état et correctement stockés



Raccords de tuyaux d'air étirés en raison d'une mauvaise utilisation

TRACTEURS & CABINES DE VÉHICULES PORTEURS



Matelas présentant des marques légères considérées comme de l'usure normale



Matelas très sale dans un état inacceptable

HAYONS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Exemples de dommages : impact sur les bras et vérins ou sur la plateforme elle-même, les déformant ou les perforant. Interrupteurs de commande cassés ou boutons manquants. Les feux arrière du hayon, les fanions et les couvercles de commande sont cassés ou manquants. Les arrêts de roulements ou les sangles d'extraction, lorsqu'ils sont installés, sont cassés ou manquants.
- Exemples d'usure normale : drapeaux décolorés, remplacement des coussinets en caoutchouc et usure des rouleaux d'inclinaison et des rouleaux de la plateforme.



HAYONS



Plateforme avec usure mineure



Plateforme touchée à un endroit critique - réparation nécessaire



Couverture avec des rayures mineures



Couvercle cassé - à remplacer



Boitier de commande externe présent et opérationnel



Boitier de commande externe endommagé - à remplacer

HAYONS



Roulette de plateau avec une usure mineure



Roulette de plateau cassée à cause d'un impact - nécessite un remplacement

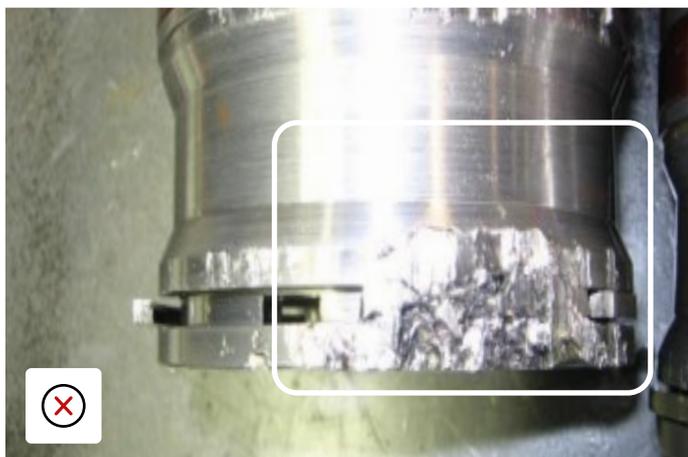
FONDS MOUVANTS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Exemples de dommages : chocs contre le sol, les portes ou les parois; coupures et déchirures de la toile de bâche, planches cassées, fendues ou percées. Les dommages causés par une surchauffe due à un défaut du tracteur du locataire alimentant le système ou fonctionnant à une pression incorrecte. L'utilisation des produits non autorisés suivants : sable, gravier, asphalte, gravats, terre chargée de silice, verre, métal décheté ou tout autre produit abrasif.
- Exemples d'usure normale : fissures de contrainte dans les composants en acier ou en aluminium qui ne sont pas le résultat d'un impact. Défaillance du kit hydraulique, sauf si elle résulte d'un mauvais entretien (voir les exemples ci-dessus) ou d'un choc. Détérioration des plastiques de guidage et des joints usés par l'utilisation.



FONDS MOUVANTS

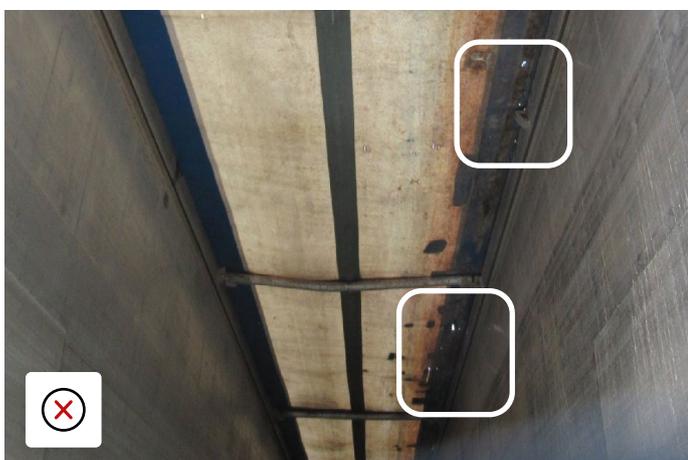


Raccords hydrauliques endommagés à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'un choc



Les planches sont écartées et ne sont pas sûres pour le transport - les marchandises peuvent tomber à travers le plancher.

Les bords de planches sont manquants - les marchandises peuvent tomber sous le plancher



Trous dans la bache - réparation nécessaire



Bâche déchirée - réparation nécessaire

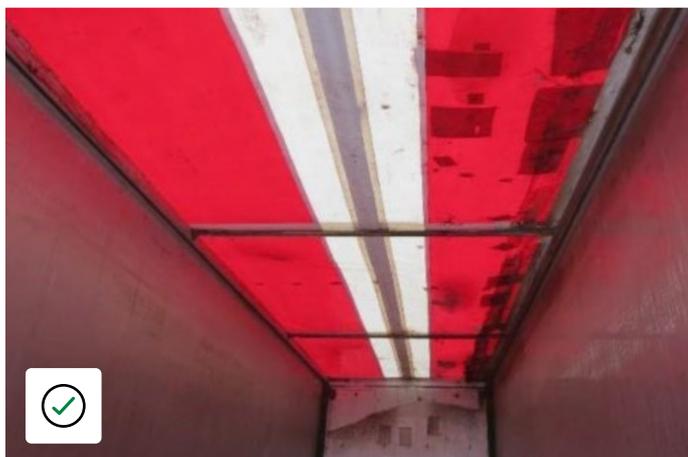
BENNES TP

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Exemples de dommages : impact et abrasion importante du plancher et des parois. Tout dommage dû à un impact sur la porte arrière qui empêche de la fermer complètement. Coupures et déchirures de la bâche. La flexion du vérin de levage ou du cylindre en raison d'un impact ou d'une mauvaise utilisation (par exemple, surcharge, basculement de la carrosserie ou détachement du tracteur). Le mécanisme de levage n'est pas actionné à la pression correcte. Ne pas signaler que la protection du sol en plastique est usée ou qu'elle n'est pas fixée à la carrosserie. L'utilisation des produits non autorisés suivants : ferraille, roches provenant de carrières et autres matériaux susceptibles d'endommager la benne. Tout produit doit être retiré de la benne avant d'être renvoyé.
- Exemples d'usure normale - éraflures mineures sur le plancher et les côtés. Dommages mineurs au connecteur de plancher en plastique, à condition qu'il soit toujours adapté à l'usage prévu.



BENNES TP



Bâche de toit avec de légères réparations à un niveau acceptable



Bâche de toit largement trouée - nécessite une réparation importante



Plancher dans un état acceptable



Sol à nettoyer



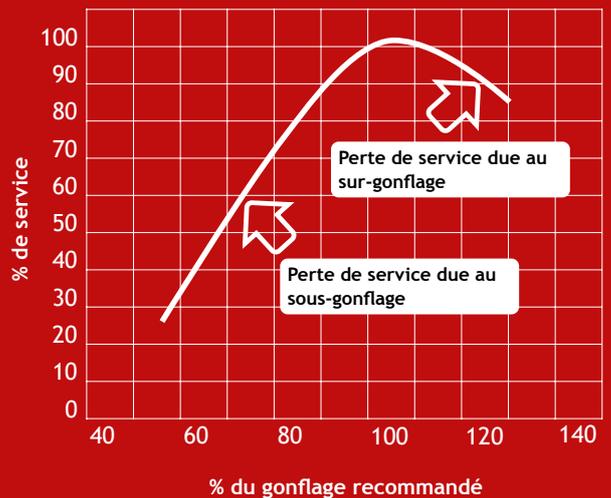
Protecteur de sol avec légères éraflures - usure normale

PNEUS

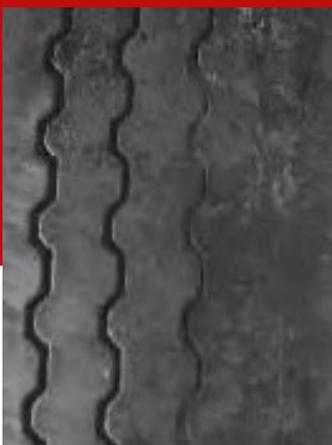
DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Les dommages subis par le client sont, par exemple, des coupures nécessitant une réparation, des impacts entraînant la réparation ou la défaillance du pneu, la pénétration de par des objets étrangers et l'usure excessive due aux conditions d'exploitation et des pressions de gonflage incorrectes.
- Le non-retour des bouchons de valve haute pression fournis avec la remorque est considéré comme une responsabilité du client en cas de sous-gonflage, de même que les dommages causés à la roue par les conditions d'utilisation et les chocs.
- L'usure normale est basée sur les kilomètres parcourus ou les millimètres utilisés, si le pneu est protégé par un au sous-gonflage et s'il respecte les recommandations d'usure des fabricants de pneus.

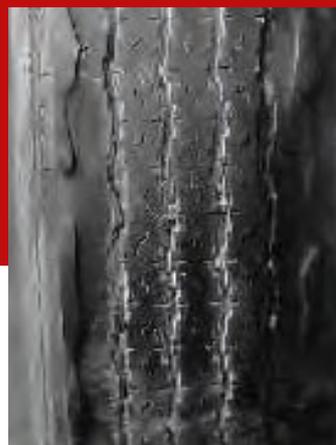
Accélération de l'usure due à une pression de gonflage incorrecte



INACCEPTABLE... DES DOMMAGES ET DE L'USURE EXCESSIVE DUS AUX CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT ET À UNE PRESSION INCORRECTE



Usure irrégulière due à d'un défaut d'alignement ou de carrossage



Usure irrégulière due à un problème de suspension



Usure rapide des épaules due à un sous-gonflage



Fissuration des rainures de la bande de roulement en raison d'un gonflage excessif

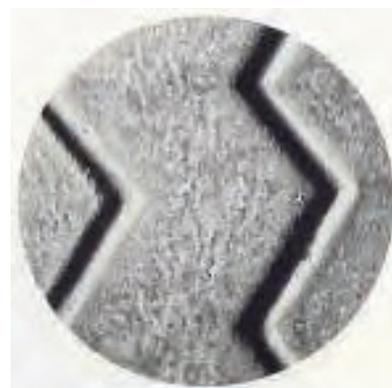
PNEUS



Pénétration profonde jusqu'au pneu, dommages à l'épaule et aux flancs.



Domages causés au pneu par une pénétration profonde dans le flanc.



Effet "peau d'éléphant" ou "feathering" dû à l'anoeuvrage serré qui crée une traînée sur les pneus.



Éclatement du flanc dû à la pénétration de la conduite intérieure.



Pneus jumelés de diamètre différent ou inadaptés.

CAPTEURS TPMS

DOMMAGES ACCEPTABLES / INACCEPTABLES

- Les capteurs TPMS sont constitués de composants électroniques qui ne doivent pas entrer en contact avec les liquides présents dans le pneu, par exemple le mastic d'étanchéité.
- Les capteurs TPMS doivent être en état de fonctionnement lors de la restitution du bien. Un état de fonctionnement signifie que les capteurs TPMS doivent envoyer des valeurs à l'ECU, par exemple la pression, la température et la position de l'essieu.
- Tous les pneus (y compris la roue de secours, le cas échéant) doivent être équipés de capteurs TPMS pleinement opérationnels et capables de transmettre des données précises au système de surveillance du véhicule. La communication entre les capteurs TPMS et le système embarqué du véhicule doit être transparente et fiable.
- Les capteurs TPMS doivent rester dans un état de fonctionnement optimal tout au long du contrat de maintenance. Tout problème ou dysfonctionnement des capteurs TPMS doit être rapidement traité et résolu conformément aux termes du contrat de maintenance.



Capteur TPMS dans un état acceptable



Capteur TPMS contaminé par un produit d'étanchéité



CONTRÔLES QUOTIDIENS DE LA SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

GÉNÉRALITÉS :

- Bonne pression des pneus.
- Etat des pneus.
- Sécurité des écrous des roues.
- Contrôle du fonctionnement des freins.
- Contrôle du fonctionnement des phares.
- Contrôle des fuites d'air éventuelles.
- Purger le réservoir d'air lors des stationnements (ceci évacue l'humidité et évite le gel).
- Contrôler l'état général de la remorque en termes de sécurité et de conformité aux exigences réglementaires.

VÉHICULE :

- État visuel de la batterie
- Rétroviseurs
- Commandes de conduite, direction et embrayage
- Plaques d'immatriculation
- Klaxon, essuie-glaces et lave-glaces
- Niveaux d'huile moteur, d'eau, de fluide, d'Ad Blue et de DEF (le cas échéant)
- Échappement
- Tachygraphe, compteur et limiteur de vitesse
- État du tableau de bord
- Fonctionnement de la climatisation, de la radio, du radar et de la caméra
- État des sièges et des ceintures
- État de l'habitacle, du plancher arrière et des garnitures
- État des portes et des rétroviseurs
- Fonctionnement du chauffage intérieur
- Fonctionnement de la ventilation
- État du pare-brise
- État du volant

GROUPE FRIGORIFIQUE :

- Contrôler /rectifier les niveaux d'huile et d'eau.
- Contrôler les branchements de la batterie et sa sécurité.
- Vérifier que le groupe frigorifique est prêt à démarrer sans présence d'alarmes en mémoire.
- Contrôler le niveau d'essence dans le réservoir.
- Vérifier que l'évaporateur, les conduits d'aération et les prises d'air ne sont pas obstrués.

HAYON :

- Plateforme fixe et pas d'obstacle au mouvement.
- Rails/coulisseaux droits et non-endommagés.



MERCI